

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2025

---

RELATIVE À LA RAISON IMPÉRATIVE D'INTÉRÊT PUBLIC MAJEUR DE LA LIAISON  
AUTOROUTIÈRE ENTRE CASTRES ET TOULOUSE - (N° 1435)

## AMENDEMENT

N° CD39

présenté par  
M. Breton et M. Dirx

-----

### ARTICLE UNIQUE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Compléter l'alinéa unique par les mots suivants :

« ainsi que les décisions administratives de reconstruction du pont de Fleurville entre les départements de l'Ain et de Saône-et-Loire ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le pont de Fleurville relie deux départements. Un nouveau pont est prévu pour permettre de fluidifier la circulation et particulièrement le franchissement des poids-lourds. Il convient que ce projet soit reconnu d'intérêt public majeur.